

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2020.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie d'Occitanie,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*

J-V. LETTERMANN